



Dans les marges de l'espace (post)colonial

Serge Briffaud, Morgane Robert

► To cite this version:

Serge Briffaud, Morgane Robert. Dans les marges de l'espace (post)colonial: Paysages marrons de La Réunion. Tracers et transgresser, construire et déconstruire les limites en contexte (post)colonial, Groupe de recherche "Mondes Caraïbes et transatlantiques en mouvement", Dec 2016, Pessac, France. halshs-02293663

HAL Id: halshs-02293663

<https://shs.hal.science/halshs-02293663>

Submitted on 21 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Journée d'études du Groupe de recherche

« Mondes Caraïbes et transatlantiques en mouvement »

En collaboration avec le programme « Rebuilding the world » (ENSAP Bordeaux)

Tracer et transgresser, construire et déconstruire les limites en contexte (post)colonial

16 décembre 2016



JOURNÉE d'ÉTUDES du GROUPE DE RECHERCHE « Mondes Caraïbes et Transatlantiques en Mouvement » (MCTM)

- Fondation Maison des Sciences de l'Homme Paris (FMSH)
- UMR Passages, CNRS, Université Bordeaux Montaigne avec le CESSMA (Paris Diderot) et le LLCP (Paris 8)
- Institut du Tout-Monde



16 décembre 2016
9h30 - 17h30

UMR Passages, Campus de Pessac - Amphithéâtre
Maison des Suds, 12 Esplanade des Antilles

Tracer et transgresser, construire et déconstruire les limites en contexte (post)colonial

avec

Didier Nativel, historien, Université Paris 7-Diderot, CESSMA et MCTM : *Trano biriky et Madeira e zinco. Architecture, « chair de la ville » et citoyenneté en contexte colonial dans l'Ouest de l'océan indien (fin XIXe-années 1960).*

Gilles-Antoine Langlois, historien, Passages-ENSAP Bordeaux : Pourquoi s'intéresser à l'architecture créole de la Nouvelle Orléans ?

Béatrice Collignon, géographe, Passages-Université Bordeaux Montaigne : Se conformer et résister aux limites des autres. Pratiques inuit des espaces redessinés par les Qallunaat en Arctique central canadien.

Irène Hirt, géographe, CNRS, Passages : L'aménagement du territoire et la question de la différence culturelle. De l'invisibilité à la visibilisation des peuples autochtones.

Christine Chivallon, géographe-anthropologue, CNRS, Passages et MCTM : le corps en marche pour performer son histoire. Déambulations transgressives dans les paysages antillais.

Pierre-Yves Trouillet, géographe, CNRS, Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud, EHESS Paris : Des temples hindous à Maurice : construire et multiplier les lieux communitaires en contexte colonial et (post)colonial.

Serge Briffaud, historien, Passages-ENSAP Bordeaux, Morgane Robert, doctorante Passages-ENSAP Bordeaux : Dans les marges de l'espace (post)colonial. Paysages marrons de la Réunion.

Linda Boukhris, géographe, Université Paris1 Panthéon Sorbonne, EIREST : Penser la transgression des spatialités normatives à partir de la performance artistique : « Affranchissons » de Jean-François Boclé.

Matthieu Renault, philosophe, Université Paris 8, LLCP et MCTM : Politiques de la géophilosophie : colonialisme et capitalisme.

Discussions conduites par
Guy Di Méo, géographe (Passages-Université Bordeaux Montaigne)
et
William Berthomière, géographe (CNRS, MIGRINTER)



Contacts : christine.chivallon@cnrs.fr; matthieu.renault@gmail.com; dnativel@club-internet.fr



DANS LES MARGES DE L'ESPACE (POST)COLONIAL

Paysages marrons de La Réunion

Serge BRIFFAUD, Morgane ROBERT

UMR Passages – ENSAPBx

Nous vous proposons ici quelques réflexions sur la trajectoire de longue durée d'un paysage insulaire : celui du versant occidental du volcan éteint de l'île de La Réunion, le Piton des Neiges — versant sous le vent, s'élevant régulièrement jusqu'à plus de 3 000 m. d'altitude ; versant aux planèzes fractionnées par de nombreuses ravines créant quelquefois des échancrures très profondes ; versant se caractérisant ainsi par une forte discontinuité spatiale, mais aussi nous le verrons par la juxtaposition d'univers sociaux et de milieux contrastés ; mais versant dont on célèbre volontiers la remarquable structure paysagère étagée, aujourd'hui pourtant en train de se défaire. Cette structure étagée se dessine toutefois encore nettement dès lors qu'on prend de la hauteur et de la distance. Décrivons-là sommairement.

Notre but sera de vous présenter ici quelques réflexions sur cet ordre étagé, le processus historique de sa construction et de son actuelle remise en cause. Il sera du même coup de vous soumettre un cadre de raisonnement qui aujourd'hui sert de fondement aux recherches que nous menons sous les auspices du Conservatoire du littoral avec plusieurs membres de PASSAGES, de l'UMR GEODE et de l'équipe CREGUR de l'Université de La Réunion, sur les savanes du littoral sous le vent réunionnais ; recherches qui trouvent aujourd'hui un double développement : dans le projet de thèse de Morgane Robert, qu'elle va vous présenter tout à l'heure, et dans le projet d'un travail collectif plus large, qui doit s'inscrire dans un projet FEDER ou un projet ANR, sur l'histoire environnementale et paysagère de l'île abordée comme fondement à une médiation et à la construction de nouvelles stratégie d'action en la matière.

En nous proposant de participer à cette journée, Christine nous a amené à regarder l'histoire de ce paysage sous un angle particulier, qui a jeté sur lui une lumière nouvelle. Dans cette histoire et dans ce paysage se reflète en effet un rapport social relativement spécifique à la limite et à la pratique de la délimitation, rapport dans lequel le paysage puise pour une part importante ses significations contemporaines.

La limite des concessions : un flou fondateur (Serge Briffaud)

Si l'étagement du versant occidental de l'île est conditionné par une gradation bio-climatique menant des milieux sub-désertiques des rivages jusqu'aux forêts de brouillards et aux steppes sommitales, il va sans dire qu'il est simultanément le produit d'une histoire humaine. Au cœur de cette histoire, ou à ses racines, il y a ce que l'on pourrait nommer une découpe matricielle de l'espace, qui est donnée par le système d'attribution des concessions coloniales. Dès les origines du peuplement de l'île, à partir de 1665, ces concessions ont été découpées des bords de la mer au sommet des montagnes — on a l'habitude de dire : « du battant des lames au sommet des montagnes », l'expression « battant des lames » n'apparaissant toutefois pas dans les actes de concessions (et il serait intéressant d'étudier les conditions dans lesquelles s'est imposé cette désignation poétique qui relève de ce qu'un notaire érudit réunionnais a appelé le « pittoresque juridique » de l'île). Dans les premiers temps de la colonisation, les concessions étaient délimitées de part et d'autre par des ravines, avant que les partages successoraux ne morcellent la propriété, sans que le principe de son découpage en longues bandes verticales ne soit pour autant remis en cause. Ce système de démarcation repose tout entier sur le fait que la concession coloniale est

conçue comme concession de terres cultivables et qu'elle est associée à une obligation de cultiver ; d'où la possibilité, à partir du début du XVIII^e siècle, de confondre la concession avec la plantation — plantation de café après 1715, puis de canne à sucre après 1815. Ainsi a pu être longtemps assumé le flou qui règne sur les limites inférieures et supérieures de la concession. Le rivage, surtout dans l'ouest où débute la colonisation, est généralement inhabitable et très souvent incultivable. Quant à la partie haute des concessions, elle est constituée de forêts et de landes que l'on n'exploite longtemps que très partiellement et qui demeurent largement impénétrables. L'emploi du mot « habitation » à La Réunion montre l'ambiguïté qui entoure la définition même de la possession rurale, que ce terme désigne. « Habitation » est ainsi employé pour désigner les terres cultivées elles-mêmes — la plantation proprement dite, occupant la partie médiane du versant — aussi bien que l'ensemble de la concession coloniale. Retenons donc l'incertitude initiale sur les limites, vers le haut et vers le bas, de ce qui fut l'unité fondamentale du paysage : la concession accordée au planteur.

Ce flou est fondateur. On peut en effet observer que c'est la partition spatiale de fait, entre un cœur de concession et des marges au statut longtemps incertain, qui trame, fondamentalement et dans la longue durée, l'histoire du paysage réunionnais. C'est dans ce partage, qui repose lui-même sur une incertitude longtemps reconduite sur les limites, que se situe, en d'autres termes, la matrice fondamentale de ce paysage ; celle dont émane les significations de ce paysage, les valeurs qu'on lui associe et, indissociablement et simultanément, celle dans laquelle s'enracine les processus de formation et transformation de ce paysage considéré en tant que structure matérielle. Cette partition — c'est ce que nous voudrions montrer ici — survit au long processus, chaotique et éminemment conflictuel, de mise en réserve et de domanialisation de ces marges spatio-paysagères — processus qui leur confère des limites fixées et les inscrit dans un paysage politique dûment compartimenté. Cette partition survit aussi à la destruction même de la société et de l'économie de plantation, celle-ci allant de pair avec une inversion des polarités spatiales — ce qui était l'envers devenant alors l'endroit du paysage réunionnais — qui réifie plutôt qu'elle ne disqualifie la partition héritée. Elle survit enfin à l'éco-patrimonialisation de l'île qui transforme certaines des anciennes marges du territoire colonial en espaces naturels protégés, mais sans réussir pour autant à transformer les représentations qui leur sont attachées et à leur donner la consistance d'un commun patrimonial.

Les marges territoriales réunionnaises, refuges et fronts pionniers

À La Réunion, les marges occupent le cœur du territoire. Elles sont, à proprement parler, centrales. Ce sont les cirques — caldéras de Cilaos, Mafate et Salazie, la partie supérieure et inférieure des versants, c'est tout ce qui encadrent, flanque et parfois délimite, mais jamais nettement ni de manière constante et incontestable, la plantation/habitation. Et le fait même que le rivage fasse ou ait fait partie des territoires marginaux n'autorise pas à l'évidence à assimiler la marge à une périphérie.

Les « hauts » constituent un mot clé de la spatialité réunionnaise, indéfectible de l'idée de marge, voire de résistance à l'ordre établi. Les hauts incarnent l'outre-pays, tout à la fois un espace-refuge contre la violence du système colonial et un front pionnier pour les colons eux-mêmes. Le mot ne recouvre pas, hier comme aujourd'hui, une réalité spatiale bien fixée, mais qualifier un espace de « haut » revient à lui accorder tous ces attributs à la fois. Les hauts, les très hauts surtout, ceux des remparts et des cirques, sont par excellence et demeurent dans la mémoire réunionnaise l'espace du marronnage — le refuge des esclaves évadés — mémoire aujourd'hui vivifiée par cette manifestation aujourd'hui devenue emblématique de l'identité réunionnaise qu'est le Grand Raid (ou Diagonale des fous), course de plus de 100 km dans les hauts de l'île, conçue à ses origines comme réification rituelle de l'expérience du marronnage. Les hauts deviennent aussi, dès la fin du XVIII^e siècle et plus encore à partir du milieu du siècle suivant, le refuge des « petits blancs » prolétariés, privés de terres, victimes de la concentration foncière et industrielle qui accompagne l'expansion de la plantation sucrière. Ceux-là s'installent à l'extrémité supérieure des habitations, entre 700 et 1000

m. d'altitude, pour y pratiquer la polyculture ou y cultiver le géranium, ou bien dans les cirques et les hautes plaines non encore colonisées du centre de l'île.

La bande côtière, entre rivage et 400 m. a une histoire comparable sur bien des points à celle des hauts, les connotations mêmes de ce dernier terme étant partagé par le mot « savane ». Nous étudions actuellement la formation et la transformation de cette savane, qui fut longtemps sur l'ensemble de cette bande côtière sous le vent un vaste pâturage extensif régénéré par les feux que les bergers allument en fin de saison sèche. De ce paysage, seule la savane du Cap La Houssaye témoigne vraiment aujourd'hui. Nous sommes en train, avec le Conservatoire du littoral, de redonner vie, ici, à une gestion par le feu et le broutage. La savane a historiquement opposé une résistance tenace à la planification coloniale et le passage régulier du feu, qui fragilise toutes formes non pastorales de mise en valeur, en accuse le caractère rebelle et marginal. Ces grands espaces semi-désertiques apparaissent ainsi comme l'image en négatif de la domination exercée sur l'espace insulaire par le planteur et de la saturation qu'il lui impose. À l'instar des hauts de l'île, ils font figure d'envers du décor du monde de la plantation. Paysage « marron », imparfaitement contrôlé et non ordonnancé, la savane demeure dans la longue durée un refuge pour la population noire, puis pour d'anciens engagés indiens, qui vivent ici de l'élevage et la pêche. C'est l'urbanisation du littoral, la construction des infrastructures routières et dans une moindre mesure l'agriculture irriguée qui finiront par soumettre la savane à un ordre spatio-paysager nouveaux et la réduire à quelques espaces péri-urbains ouverts.

Délimitation et assimilation des marges

Ces deux marges, Hauts et savanes, partagent à bien des égards la même histoire. Une histoire marquée par les tentatives faites pour les intégrer, les contrôler et les assimiler, en les soumettant au gouvernement colonial du territoire insulaire. C'est là qu'intervient la délimitation, comme fondement d'une spécification de ses territoires et de leur assignation à une fonction. Dans ce mouvement se joue l'affirmation d'une puissance publique coloniale, qui s'impose, au détriment des concessionnaires planteurs, par la conquête foncière des marges territoriales. Mais ce mouvement est également indissociable de l'émergence de la problématique environnementale — problématique qui prend d'abord la forme d'une volonté de protection des ressources naturelles exploitables, mais qui quoiqu'il en soit est d'emblée présente dans le processus d'assimilation des marges territoriales.

Sans pouvoir rentrer ici dans les détails, voici quelques moments marquant de ce processus.

Ce que l'on peut sans aucun doute considérer comme son moment initial est la création, sur le littoral, par les gouverneurs de la Compagnie des Indes, dans les années 1720 et 1730, de « communes », c'est-à-dire de terrains communaux parfois soustraits à des concessions déjà attribuées, pour être mis à disposition de l'ensemble des colons. L'objectif ici était de permettre un développement de l'élevage, mais il était surtout de concentrer le bétail dans les bas, sur des secteurs aux sols souvent très pauvres et parfois déjà érodés par les tentatives antérieures d'exploitation agricole. Il est difficile d'évaluer la contribution de cette mesure à une savanisation du littoral sous le vent (des analyses palynologiques en cours nous en dirons bientôt plus sur la chronologie de la transformation des paysages). Mais il faut surtout retenir que cette mesure s'inscrit très clairement dans une volonté de fonctionnaliser les différents étages du versant — on pourrait dire de mettre en ordre le paysage, relativement à l'impératif, qui commençait à s'imposer — de développer une agriculture de plantation. A cet égard, un obstacle majeur était la divagation du bétail sur les terres cultivées, mais aussi dans les forêts des hauts, où il était accusé, dès la première moitié du XVIII^e siècle, de dévaster les forêts et de menacer les ressources en bois. Les deux espaces marginaux du versant, les hauts et la savane littorale, se trouvent ainsi d'emblée liés

dans cette première mesure imposant des restrictions à la propriété privée au nom de la rationalisation de l'exploitation des ressources par la protection d'un potentiel productif.

La création des premières communes est contemporaine des premières manifestations d'une volonté d'imposer le tracé de ce qui se présente alors comme une réserve seigneuriale littorale : les « pas géométriques », qui entreront plus tard, au XIX^e siècle, dans le domaine de l'État et feront l'objet, en 1876, d'une délimitation précise. Eux-mêmes soustraits aux concessions privées, les pas géométriques consistent en une bande littorale de 80 m. de large environ à partir de la mer. Parmi les objectifs visés en les créant, on retrouve la protection de la ressource et des conditions mêmes de l'habitation et de la production. Il s'agit en particulier de protéger la végétation qui recouvre le massif dunaire, en certains secteurs de l'île, mais aussi les populations de tortues, en voie d'extinction totale dès le début du XVIII^e siècle.

On retrouve l'argument de la conservation d'un patrimoine naturel — au sens en tout cas d'un patrimoine sur lequel repose un potentiel productif — dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, quand commence à se poser le problème du tracé de la limite supérieure des concessions jusqu'alors attribuées. Le but est pour partie de faire face à la nécessité d'octroyer de nouvelles concessions, qui constitueraient une sorte de second étage de l'édifice colonial, dont il faut donc marquer la limite inférieure. Mais simultanément et dès le dernier tiers du XVIII^e siècle apparaît, chez ceux-là même qui se préoccupent de développer la conquête coloniale des hauts, l'idée d'une nécessaire protection de cette partie haute de l'île contre les excès de la déprédation coloniale, et cela par la voie de la création de réserves forestières.

C'est dans ce contexte que se posa le problème de la définition de la notion de « sommet des montagnes » et du tracé d'une ligne qui le matérialise, à partir de laquelle pourrait s'étendre, en amont, concessions nouvelles ou réserves forestières. Le débat dura pendant des décennies et il se conclut provisoirement, en 1856 — à travers un jugement jurisprudentiel — par l'idée que le sommet des montagnes pouvait être assimilé à leur sommet vu depuis la mer, ce qui dégagait, en amont, un territoire souvent vaste, à mettre en valeur ou à mettre en réserve. Trois ans avant ce jugement, le service des Eaux-et-Forêts s'était installé à La Réunion et en 1874, un règlement forestier le charge de tracer dans les hauts la limite domaniale. Celle-ci est finalement posée, sans ménagement excessif pour la propriété privée, entre 1200 et 1400 m. d'altitude, la moitié du versant entrant ainsi dans le domaine de l'État. Un cirque tout entier, celui de Mafate, est absorbé dans le domaine, avec à la clé, dès le début du XX^e siècle, un projet d'expulsion de tous ses habitants, justifié par la lutte contre la déforestation et les processus érosifs qu'on lui attribue. La violence de ce processus de domanialisation ne s'apaise pas par la suite. De la fin des années 1940 à la fin des années 1980, les services forestiers se lancent dans une politique agressive de reboisement (qui prend souvent la forme de la plantation d'une forêt de production), conduisant dans certains cas à abaisser la limite domaniale et à expulser sans indemnisation des propriétaires privés.

Espaces de liberté vs. territoire écologisé (Morgane Robert)

On peut voir, dans la création du Parc National de la Réunion en 2006, dans l'inscription du cœur du Parc, 4 ans plus tard, au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et dans sa reconnaissance en tant que hot-spot de la biodiversité, la dernière phase de l'assimilation de ces territoires de marges réunionnaises. Cette « éco-patrimonialisation » du cœur de l'espace réunionnais, et c'est notre hypothèse centrale, en devenant un centre de « nature réifié », reconduit un phénomène de marginalisation dont les valeurs gravitent cette fois autour de référents écologiques et environnementaux. De nouvelles limites sont tracées, qui en recoupent de plus anciennes, les limites du Parc national épousant pour une large part celles du domaine dessinées à partir de la fin du XIX^e siècle. Nous avons vu que, très tôt, les espaces forestiers des Hauts avaient été considérés sous l'angle du maintien des équilibres naturels de l'île, mais aussi simultanément et inséparablement, comme un territoire-ressource qu'il s'agissait, pour la puissance coloniale, d'exploiter à son profit. Ce statut de territoire-ressource commence à être remis en cause bien en

avant la création du PN, dans les années 1980, quand l'ONF commence à présenter prioritairement son action sous l'angle de la sauvegarde environnementale de forêts supposées primaires ou indigènes. La création du Parc National est l'aboutissement de ce processus d'écologisation des Hauts et marque leur assignation exclusive à la conservation d'une nature dont la valeur de ressource est désormais écartée, y compris celle qu'elle peut avoir pour les populations autochtones. Ce qui est écarté, c'est aussi les autres valeurs symboliques, non solubles dans la cause écologique, que cet espace portait ; c'est sa valeur d'espace refuge et d'espace de liberté, pourtant encore bien vivante dans la population réunionnaise et qui rentre aujourd'hui brutalement en contradiction avec la vision biocentrée de la conservation qui triomphe au sein du Parc National. La limite, aujourd'hui, n'est plus limite d'un territoire à soumettre, qui abriterait, comme au temps de l'esclavage, une contre-société ; elle n'est plus la limite d'un front pionnier de colonisation agraire. Elle demeure néanmoins la marque de prise possession d'un territoire « marron », au moins en tant que territoire où l'exploitation de la ressource prend souvent la forme de pratiques échappant au contrôle : cueillette, chasse, élevage divagant... Mais la limite est aussi perçue par les acteurs des politiques environnementales comme digue, obstacle opposé à un envahissement : celui des plantes exotiques, venues des espaces secondarisés des bas, amenées dans les hauts par les hommes ; plantes ou animaux qui, à leur tour, colonisent le patrimoine naturel insulaire et le menacent de disparition. Les marrons d'aujourd'hui sont la vigne et le *bringelier*, la *longose* et le *lantana*, la *liane papillon* et le *merle Maurice*. Les Hauts sont devenus citadelle assiégée et la limite se voudrait muraille. Mais ce sont bien ces Hauts écologisés qui portent aujourd'hui l'identité globalisée de l'île, celle que l'on diffuse à l'extérieur et que beaucoup de Réunionnais s'approprient, mais qui ne parvient pas pourtant à se faire accepter comme identité postcoloniale, pour des raisons que l'histoire permet donc de mieux comprendre.

On assiste quoiqu'il en soit, depuis une dizaine d'années, à un renversement des valeurs dont le référent, éloigné des réalités historiques locales, réside dans la séparation de l'anthropique et du préservé, sous l'égide d'un patrimoine « écologique », de paysages « originels » et d'une nature « pure ». Ce qui est hors du Parc National, dessiné en « négatif » hors des limites strictes de protection, se trouve ainsi tour à tour invisibilisé ou stigmatisé, ne correspondant pas aux critères de « qualités écologiques ou patrimoniales ». Le contraste est ainsi de plus en plus prégnant entre des paysages de Hauts protégés – dont la patrimonialisation nie d'ailleurs une grande partie des pratiques les ayant façonnés – et des paysages de Bas soumis au développement urbain, qu'il soit à visée touristique ou répondant aux enjeux démographiques actuels.

Pourtant, en dehors de ces aires protégées, l'espace réunionnais non urbanisé connaît d'autres enjeux paysagers et environnementaux, en particulier mais non exclusivement dans les anciennes marges de l'espace colonial. C'est le cas des savanes et ravines, dont la valeur, aux yeux des populations, repose pour partie encore sur un héritage historique et un double processus de marginalisation.

L'environnement et les paysages, dans ces espaces, sont déterminés depuis des siècles par des pratiques d'exploitation des ressources disponibles, à proximité de la case. Le déclin actuel de ces pratiques, lié aux grandes modernisations de notre temps, joue un rôle considérable dans les dynamiques paysagères observables, tandis que des formes d'*empaysagement* et des valeurs nouvelles, récréatives ou contemplatives notamment, s'y développent en leur conférant du même coup un statut d'espaces ludiques. Les savanes et ravines, quelque peu délaissées depuis deux décennies (déclin des pratiques pastorales d'élevage et de brûlage, déclin du ramassage et des coupes de bois destinés à un usage domestique), deviennent des espaces soumis aux dynamiques de peuplement des espèces végétales exogènes. Un cortège d'espèces à forte compétitivité progresse sur la côte ouest, jusqu'à la ligne des 400 mètres d'altitude, bouleversant les milieux, remplaçant peu à peu les semenciers indigènes et induisant de grands changements paysagers. Ces espèces, introduites pour la plupart en tant que fourrage au début du XIX^{ème} siècle, étaient jusqu'alors régulées par un ramassage régulier et une herbivorie conséquente, limitant de ce fait leur

progression. Ces pratiques sont aujourd'hui sporadiques, même si leur valeur reste importante pour une partie des habitants et usagers de ces espaces de marge.

Il apparaît alors possible de repenser, à partir de ces marges-là — non identifiée comme patrimoine mais porteuses de ce lourd héritage colonial qui leur confère une valeur d'espace de liberté — les processus de patrimonialisation en identifiant d'autres valeurs fondatrices, reposant sur cet héritage occulté que constitue le rapport culturel des réunionnais à l'espace et à la nature, tel que déterminé par trois siècles de colonisation et d'économie de plantation. Le mode de représentations associées à ces espaces marginaux se traduit par des pratiques et usages confidentiels hérités de schèmes traditionnels ou contemporains. Les marges, caractérisées par un sentiment de liberté survenant en réaction — mais non exclusivement — à l'écologisation plus ou moins stricte des autres espaces réunionnais, deviennent des refuges pour ces pratiques. Se posent alors de nouveaux jalons pour refonder la patrimonialisation. D'autres modes de gestion de ces espaces, valorisant un paysage issu du rapport culturel fin entre une population et son environnement, peuvent alors constituer des entrées innovantes pour créer de nouveaux outils de protection.

Le but de mon travail de thèse sera de montrer la temporalité des processus socio-écologiques qui sont à l'œuvre dans les dynamiques environnementales et paysagères de ces espaces de marge, invisibilisés par des modèles de protection réifiant une nature préservée en traçant des limites excluantes. Les savanes et ravines, anciennes marges de la plantation, déclarées aujourd'hui a priori inaptées à la qualité environnementale, apparaissent comme des entrées pertinentes pour aborder la reformulation d'une politique de l'environnement à La Réunion, et ainsi repousser les limites tracées par la protection.